

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/134/SPCG accordant à M. Taher Aden Douale la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, plateau du Serpent (titre foncier n° 588)

n° 64/134/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 décembre 1964

Numéro JO
n° 12 du 01/01/1965

Date du numéro
1 janvier 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Taher Aden Douale, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, plateau du Serpent (lot n° 492) et immatriculée au Livre foncier sous le n° 588.